

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen de la motion de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF
du 5 juin 2014 (PV point 18.1)**

Elargir le champ des caméras de la gare à 360 degrés.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 9 octobre 2014.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Valérie JAGGI WEPF, Joanne MÜLLER, Stéphane BALET, Olivier DI PRINZIO, Pascal GAFNER, Yann MAMIN, Bart WIND et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Messieurs Jean-Daniel CARRARD, Municipal et Pascal PITTET, Commandant de la Police. Nous les remercions pour leurs explications et leurs informations.

La délégation s'est tout d'abord rendue sur la place de la gare pour visualiser l'emplacement des caméras puis a poursuivi sa séance à l'Hôtel de Ville.

Préambule

Le 8 février 2009, la majorité de votants qui avait accepté l'initiative populaire demandant que la Municipalité complète la sécurité des usagers et des commerces de la Place de la gare en installant un système de vidéosurveillance ne se doutait pas que lors de la mise en application, cette installation aurait des œillères et que les capacités d'utilisation par la Police en seraient très limitées.

Situation actuelle

Les deux caméras-dômes permettant une rotation de 360° sont actuellement bloquées à 180° en direction de la Place de la Gare et le règlement communal sur l'utilisation des caméras de vidéosurveillance est plus restrictif que la loi cantonale sur la protection des données personnelles qui, elle, autorise le visionnement des images en direct.

Techniquement, les caméras ne résolvent pas tout mais elles ont permis de comprendre ce qui s'était réellement passé dans une dizaine de cas et surtout d'identifier et d'arrêter les auteurs de deux agressions de personnes qui avaient été retirer de l'argent aux bancomats tout proche.

Les malfrats savent qu'ils peuvent être filmés près des bancomats par le système de surveillance des banques et c'est pour cette raison qu'ils attendent leurs victimes un peu plus loin. D'autre part, à certaines heures, les problèmes se déplacent de la Place de la gare vers la Place d'armes, Jardin Japonais et c'est précisément ces périmètres qui seraient couverts par les deux caméras-dômes agissant à 360°.

Conclusions :

Cette motion n'est ni politique ni idéologique puisque tous les partis sont pour plus de sécurité en ville.

La logique et le bon sens voudraient que si l'on dispose d'une installation de vidéosurveillance on mette tout en œuvre pour que la police puisse en retirer le maximum d'informations en cas de besoin.

Finalement, elle demande peu de chose, simplement que les deux caméras-dômes qui sont bloquées à 180° soient libérées à 360° et cela peut être réalisé avec peu de frais.

Après délibérations, la commission vous recommande, par 4 oui, 1 non et 3 abstentions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 26.10.2014

le rapporteur



Daniel Hofmann